

Des citoyens attendent la remise en état

La remise en état après les travaux de réparation d'une fuite d'eau ou de pose de conduite d'eau, d'assainissement ou de conduits de gaz, d'électricité ou de fibre optique n'est souvent pas respectée par les entreprises réalisatrices qui laissent derrière elles des décombres et parfois des trous non sécurisés.

En effet, plusieurs citoyens dénoncent cette façon de faire des entreprises sous-traitantes et le mutisme des responsables des sociétés dont Sonelgaz, l'Algérienne des Eaux et autres entreprises ainsi que l'indifférence totale des services techniques de l'APC qui sont censés faire le suivi du chantier. Pis encore, il arrive aussi que des travaux sur la voirie se terminent par l'abandon de monticules de terre jonchant le trottoir et la rue. Ces dernières sont emportées par la pluie et obstruent généralement les avaloirs. Dernièrement une entreprise réalisatrice a effectué des travaux de réparation de la conduite de gaz à la cité des 750-Logements (Bel Air).

Le trottoir refait dernièrement par un citoyen a été entièrement saccagé par l'entreprise sans pour autant assurer la remise en état après les travaux pourtant sur l'autorisation délivrée par l'APC, il est notifié noir sur blanc que la remise en état doit être assurée conformément au décret exécutif de 2004 relatif à la permission de voirie, notamment en matière de remise en état de la voirie. Par ailleurs, un habitant de la cité a indiqué que l'entreprise réalisatrice n'a pas assuré la remise en état du trottoir car il est attendu qu'une autre entreprise chargée des travaux de réhabilitation et d'aménagement urbain de la cité, lancés dernièrement, fasse le travail, cependant une question taraude l'esprit des habitants : "Est-ce que sonelgaz a prévu le paiement de remise en état ou l'entreprise sous-traitante sera payée pour un travail qui n'a pas été assuré, voire l'État payer deux fois les travaux ?", s'est interrogé Riadh, un habitant de la cité. Il est noté que les entreprises publiques ayant recours aux sous-traitants ne vérifient que rarement la réalisation et la réception des travaux de remise en état pourtant les entreprises privées sont payées rubis sur l'ongle pour des travaux jamais exécutés.

FAOUZI SENOUSSAOUI